



Conseil Economique  
et Social

Distr.  
GENERALE

MP.EIA/1998/5/Add.1  
3 avril 1998

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

**Réunion des Parties à la Convention sur  
l'évaluation de l'impact sur l'environnement  
dans un contexte transfrontière**

Première réunion

(Oslo, 18-20 mai 1998)

(Point 2 a) de l'ordre du jour provisoire)

**CONSTITUTION DE LA BASE DE DONNEES SUR L'EVALUATION  
DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

Additif

**RAPPORT DE LA REUNION CONSACREE A LA BASE DE DONNEES  
SUR L'EVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT**

Communication des délégations norvégienne et polonaise

1. Conformément à la décision pertinente adoptée par la Réunion préparatoire à la reprise de sa session (CEP/WG.3/1998/2, par. 8), une réunion sur la base de données a eu lieu les 19 et 20 février 1998 à Varsovie, sur l'invitation du Gouvernement polonais. Y participaient des représentants des pays suivants : Allemagne, Finlande, Italie, Norvège, Pologne, Royaume-Uni, Slovaquie et Suisse, ainsi que des représentants du secrétariat.

2. La réunion a été ouverte par M. S. Garlicki (Ministère polonais de l'environnement, des ressources naturelles et de la foresterie). Les participants ont été informés des principales étapes de l'élaboration de la base de données. La version conçue pour Internet et celle prévue pour fonctionner de façon autonome ont respectivement été présentées par MM. A. Kraszewski (Pologne) et A. Tesli (Norvège).

3. Les caractéristiques des utilisateurs potentiels, le contenu, les procédures de mise à jour, le personnel nécessaire, l'échantillon d'utilisateurs ciblé, la durée de la période d'essai et l'évolution de la base de données ont fait l'objet de discussions à partir d'un document établi par la délégation norvégienne. La délégation polonaise et le secrétariat ont apporté un complément d'information sur les aspects techniques de la base de données.

4. Les participants ont examiné les aspects financiers de l'exploitation de la base de données en s'appuyant sur des documents établis par les délégations norvégienne et polonaise et par le secrétariat.

5. Ils ont examiné la substance d'un projet de décision à soumettre à la première réunion des Parties et invité les délégations norvégienne et polonaise à en rédiger le texte, dont la mouture définitive serait établie et adoptée à la première réunion des Parties.

6. Les participants ont remercié la délégation polonaise pour la qualité de l'organisation.

-----